



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

DU 22 JUIN 2006

57 membres présents

Monsieur J. NICOD, Préfet, préside l'assemblée et procède à l'assermentation de MM. C. NOVELLI et Ph. BUGNON, les autres membres ayant été précédemment assermentés au temple de Belmont

Il nomme Mlle I. FOGOZ, secrétaire municipale, comme secrétaire provisoire.

MM. J.-Ch. BARTOLACELLI, R. SOMMER et C. SEEGER sont nommés scrutateurs provisoires.

Election du Président – 1 an – scrutin individuel secret

M. E. MONSUTTI propose M. J.-Marc MAYOR qui accepte.

Bulletins délivrés : 57

Bulletins rentrés : 57

- M. J.-Marc MAYOR est élu Président du Conseil communal à l'unanimité des 57 membres présents.

Election du/de la secrétaire – 5 ans – scrutin individuel secret

M. J.-M. MAYOR propose la candidature de Mme Claudine JACQUAT, qui accepte.

Bulletins délivrés : 57

Bulletins rentrés : 57

- Mme Claudine JACQUAT est élue Secrétaire du Conseil communal à l'unanimité des membres présents, moins un bulletin blanc.

Monsieur le Préfet se retire ensuite pour laisser la place à M. J.-Marc MAYOR pour la suite de l'ordre du jour.

M. J.-M. MAYOR remercie l'assemblée de la confiance témoignée et souligne que cette confiance est réciproque.

Il prononce ensuite une brève allocution :

"Tout à l'heure, à l'Eglise, le Pasteur Lipp nous a parlé des fontaines de Belmont.

Je souhaiterais brièvement revenir sur ce thème : qui dit fontaine dit eau - sources - ... Belmont dispose de nombreuses fontaines, donc de sources, là pour étancher la soif, mais surtout pour permettre la vie aux hommes, plantes et animaux, ne l'oublions pas, même si cette notion semble avoir perdu de son sens à notre époque de globalisation de la mise en bouteilles !

Symboliquement, sachons conserver, protéger et respecter nos sources humaines ...

Ayons toujours le courage et la volonté de remonter jusqu'à la source d'un problème avant de prendre une décision.

Si nous ne le faisons pas, demain, nous boirons tous de l'eau polluée ... et là, je suis certain que nous sommes tous d'accord : personne n'en voudra !

Merci de votre attention. Bon courage à vous toutes et tous".

Election du Bureau du Conseil communal, selon les articles 11 à 16 du règlement du C.C.

M. J.-M. MAYOR rappelle que toutes les élections qui vont suivre sont valables pour une année, sauf pour le/la secrétaire suppléant(e), l'huissier et l'huissier suppléant, élus pour cinq ans.

Election du 1^{er} Vice-président – 1 an – nominative

M. J.-Ch. BERTOLACELLI propose la candidature de M. M.-E. FAVRE qui accepte.

Bulletins délivrés : 57

Bulletins rentrés : 55

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 28

M. J.-M. FAVRE est élu 1^{er} Vice-président à la majorité absolue par 55 voix.

Election du 2^e Vice-président – 1 an – nominative

M. D. DELAPLACE présente M. Ch. DUPERTUIS, qui accepte.

Bulletins délivrés : 57

Bulletins rentrés : 57

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 27

M. Ch. DUPERTUIS est élu 2^e Vice-président à la majorité absolue par 53 voix.

Elections des scrutateurs – 1 an - nominatives

MM. R. SOMMER et Ch. STUTZ sont élus à l'unanimité par 57 voix.

Elections des scrutateurs-suppléants – 1 an

Mme A. RECCHIA et M. D. GRAUL se proposent. Ils sont élus par acclamation.

Election secrétaire-suppléant – 5 ans – nominative

Aucune candidature n'est proposée

Election huissier – 5 ans – nominative

M. P. REVERCHON accepte de reconduire son mandat.

Bulletins délivrés : 57

Bulletins rentrés : 57

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 29

M. P. RECHERCHON est élu huissier par 57 voix.

Election huissier-suppléant – 5 ans – nominative

M. W. BOVEY accepte de reconduire son mandat.

Bulletins délivrés : 57

Bulletins rentrés : 57

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 29

M. W. BOVEY est élu huissier-suppléant par 56 voix.

Election Commission des finances – 5 ans

M. J.-M. MAYOR cède la parole à M. J.-P. BOLAY, Président de l'actuelle Commission des finances.

M. J.-P. BOLAY précise que les 4 rescapés de cette commission, soit Mme et MM. H. PINTO, D. CHIOVENDA, M. HENCHOZ et lui-même acceptent de se représenter. Il propose comme 5^e membre la candidature de M. Didier VANEY, qui œuvre au sein des sapeurs-pompiers et que ce dernier accepte cette candidature.

M. J.-M. MAYOR demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas.

Il rappelle ensuite la composition de la Commission actuelle :

- M. J.-P. BOLAY
- M. D. CHIOVENDA
- M. M. HENCHOZ
- Mme H. PINTO

Ces derniers sont réélus par acclamation, ainsi que M. Didier VANEY.

M. J.-P. BOLAY remercie l'assemblée de sa confiance.

M. J.-M. MAYOR procède ensuite à l'assermentation des huissiers conformément au règlement.

Puis il remercie l'assistance et cède la parole à M. le Syndic G. MUHEIM.

Ce dernier donne lecture de son discours :

« Permettez-moi d'apporter le cordial salut estival de la nouvelle Municipalité, au nouveau Conseil communal. Lors de la dernière séance du Conseil sortant, soit jeudi 29 juin prochain, vous aurez l'occasion de fraterniser entre anciens et nouveaux. Merci à celles et ceux qui ne pourraient pas être des nôtres, de bien vouloir le faire savoir à notre bien-aimée secrétaire municipale, selon la forme qu'elle vous a transmise par écrit.

Au menu du 29 juin, nonobstant l'excellente broche qui sera préparée par le personnel communal et repas arrosé par nos Grands Crus locaux, nous aurons l'occasion de faire le bilan de la législature qui s'achève. A tout seigneur, tout honneur, je réserve la primeur de mes propos aux Conseillères et Conseillers communaux sortants. Si, d'aventure, d'aucuns d'entre vous ne pouvaient pas être avec nous jeudi prochain, le procès-verbal de la séance relatant nos travaux sera soumis à votre approbation le 31 août prochain, date de votre première séance de travail, que vous pouvez d'ores et déjà réserver.

Ceci exprimé, nos regards peuvent se tourner vers l'avenir. Dans quelle direction doit s'inscrire notre action ?

En premier lieu, il incombe à la Municipalité et au personnel communal de continuer à œuvrer, avec le mot « économies » omniprésent à l'esprit. Le budget 2006, que les nouveaux élus recevront prochainement, en est une démonstration éclatante. L'actuelle Commission des finances partage ce souci d'utilisation intelligente de nos recettes. Je suis sûr qu'il en sera de même avec la nouvelle que vous venez d'élire.

En deuxième lieu, chacun d'entre nous doit se convaincre, tant est que cela soit nécessaire, que la Commune n'est pas l'Etat providence. Elle ne peut pas donner plus qu'elle n'a, et l'Etat se charge, depuis trop longtemps, de lui « rogner » sa marge de manœuvre financière.

Ceci dit, nos finances communales ont été drastiquement assainies ces dernières années, grâce à une utilisation parcimonieuse de nos ressources, mais aussi grâce à l'arrivée de nouveaux habitants. Cette politique déploie aujourd'hui tous ses effets bénéfiques puisque, malgré une hausse dès 2006 de frs. 800'000.- (soit l'équivalent de 8 points d'impôts) de nos participations à

des factures cantonales et à la péréquation intercommunale, nous avons pu absorber cette explosion des charges sans devoir recourir à une hausse d'impôts ou à présenter un budget aux chiffres rouge foncés.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, si nous n'avons pas fait campagne lors des élections sur une baisse d'impôts, c'est que votre Municipalité n'aime pas les promesses qui rendent les fous joyeux. Par contre, au vu des éléments en notre possession, et qui vous seront transmis pour la séance du 31 août prochain, une hausse fiscale n'est pas à l'ordre du jour des 5 prochaines années. Par contre, si la Confédération continue à se décharger sur les cantons, et par effet de domino, ceux-ci sur les communes, même les planificateurs les plus chevronnés ne peuvent en prévoir les effets. Mais nous osons espérer que les 2 niveaux supérieurs de pouvoirs auxquels nous sommes subordonnés sauront se montrer à l'avenir raisonnables.

Ceci exprimé, quels sont les objectifs que la Municipalité souhaite atteindre, avec votre accord, dans les cinq prochaines années ?

En peu de mots : faire avec l'argent que l'on a et pas avec celui que l'on espère !

Sur le plan de notre fonctionnement courant, les éléments portés aux budgets doivent trouver leur financement par nos recettes courantes ou, exprimé plus simplement, les comptes doivent boucler dans les chiffres noirs.

Quant aux investissements 2006-2011, ils sont actuellement identifiés à hauteur de 28,5 millions dont seuls 4 devraient nécessiter le recours à des emprunts augmentant notre dette, aujourd'hui ramenée à environ frs. 4'000.- par habitant, et qui pourrait passer à frs. 5'000.-.

Ces investissements, exceptés ceux pour la Grande salle et quelques autres travaux déjà votés, vous seront présentés par voie de préavis, le moment venu. C'est donc bien à vous qu'il appartiendra de décider si les propositions de la Municipalité sont pertinentes ou non. Voici quelques exemples, extraits du préavis sur le plafond d'endettement pour la législature 2006-2011, document qui vous sera soumis le 31 août prochain :

Travaux routiers et cheminements piétonniers

- Elargissement du tronçon intermédiaire de la route de la Louche + cheminement piétonnier
- Aménagement du tronçon supérieur de la route du Signal + prolongation du trottoir
- Réaménagement de la route du Burenoz, en aval du chemin du Stand
- Diverses réfections en profondeur des tapis bitumeux de plusieurs routes communales

Bâtiments et domaines

- Extension du complexe scolaire avec la création de 4 classes + un local d'accueil des élèves
- Création d'un centre de vie enfantine dans les futurs immeubles du Burenoz
- Construction d'un espace – jeunesse et local de sociétés, à proximité du Bourg
- Participation à la construction d'un parking souterrain proche du Bourg, places à louer
- Construction au Signal d'une dizaine de places de parcs extérieures, à louer
- Reconstruction du refuge dans la forêt du Signal, pour lequel nous cherchons des sponsors !

Urbanisme

- Finaliser la révision du plan d'affectation (ex plan de zones) et du règlement sur la police des constructions et l'aménagement du territoire
- Légaliser les plans de quartiers « Coin d'En Haut, Arnier 2 et Signal »

Divers

- Adapter le règlement de police à la prochaine mise en service de la police intercommunale
- Réviser le règlement sur le personnel communal

- Participation pour la construction d'un abri de protection civile au Signal, et un autre situé au Coin d'En Haut
- Mise en place d'un concept cohérent de stationnement des véhicules sur notre territoire
- Réhabilitation et modernisation de la station d'épuration intercommunale de Pully
- Informatisation de notre cadastre souterrain
- Participation au déficit de fonctionnement du Centre intercommunal de glace à Malley
- Participation aux charges de la future piscine couverte hivernale de Bellerive.

A cette énumération s'ajoute la poursuite de la mise en séparatifs des collecteurs communaux, aujourd'hui réalisée à hauteur de 65%, ainsi que divers travaux de nos Services industriels.

Pour terminer mon intervention, permettez-moi une réflexion personnelle quand bien même je sais que vous êtes nombreuses et nombreux à la partager :

Depuis des lustres, à Belmont on est surpris quand on se croise et que l'on ne se salue pas. Il est vrai que l'augmentation de la population pondère cette surprise, surtout si les nouveaux Cancoires proviennent de la Ville. Des anciens se plaignent de voir des regards se détourner plutôt que de saluer. Des nouveaux craignent ce contact auquel ils ne sont pas habitués. Alors, que faire ?

Notre participation active au sein des autorités villageoises fait que nous nous devons toutes et tous d'être présents sur le terrain, lors des manifestations organisées par nos nombreuses sociétés et associations locales, ainsi que par la Paroisse. C'est pour nous une occasion en or de rester en contact avec notre population, qui nous a octroyé sa confiance en nous élisant. La moralité veut, à juste titre, que l'exemple vienne d'en haut. Alors, saluons et re-saluons nos habitants, ils se sentiront ici chez eux, comme vous et moi.

Un dernier mot en faveur de nos sociétés et associations locales : si les élus gèrent la Cité, les sociétés la font vivre. Soutenez-les aussi par votre contribution financière. C'est à elles que nous devons de ne pas être devenu une cité-dortoir et que Belmont est resté un village où il fait bon vivre.

Voici donc le message que tenait à vous transmettre votre nouvelle municipalité. Sachez que notre porte vous est grande ouverte, en tout temps et à votre meilleure convenance.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Préfet reprend la parole et rappelle que le timing est respecté ! Il fait ensuite lecture de son discours :

"Vous, Mesdames et Messieurs les membres des autorités de BELMONT-SUR-LAUSANNE vous avez prêté serment, vous avez été installés et vous pourrez dès le 1^{er} juillet prochain exercer votre pouvoir dans la configuration que vous avez choisie et que le corps électoral a validée.

Installer, s'installer, c'est aussi prendre place. Une place pour chacun, chacun à sa place, sans mélanger les rôles, tout en étant complémentaires sans être concurrents.

D'aucun parmi vous occupent des sièges devenus vacants suite aux opérations électorales et à la décision qu'ont prise certains de « quitter le navire » et qui ne seront plus membres du Conseil communal ou de la Municipalité pour la prochaine législature. Je leur exprime aussi publiquement ma reconnaissance et ma gratitude pour leur engagement, leur compétence et le temps consacré au service de la communauté.

La cérémonie que nous avons vécue, n'est pas vide de sens, elle s'inscrit dans le respect des bases légales en vigueur selon les principes généraux de la Constitution vaudoise de 2003 et des modifications qu'elle a générées.

BELMONT-SUR-LAUSANNE est la septième commune des 12 que compte actuellement le district de Lausanne à avoir installé ses autorités.

Retenons que l'assermentation est un rituel par rapport au temps:

Le temps du rituel n'est pas celui de la vie quotidienne; il intervient à un moment précis de la vie sociale; vous avez pris un certain nombre de dispositions et avez mis de côté cette date particulière à ce moment précis. Ce temps est nouveau, voulu par les nouvelles données de la Constitution vaudoise. Nous innovons et inaugurons ce changement. La législature débutera le 1^{er} juillet et non plus le 1^{er} janvier, elle se terminera dans 5 ans, le 30 juin 2011. Là aussi, quelques correctifs et détails d'adaptation seront encore nécessaires.

L'assermentation, un rituel par rapport au sacré:

Les rituels laïques peuvent faire appel au religieux ou à un substitut du divin parce que l'on considère que l'Etat conserve toujours quelque caractère de l'Eglise. Dans certaines communes de ce canton, pasteurs ou curés, pasteurs et curés sont associés à cette manifestation qui quelquefois voit les élus prêter serment à l'Eglise. C'est un choix que j'approuve tel que nous l'avons vécu ici, merci.

"Le pouvoir vient du peuple et les élus doivent être les porteurs des valeurs de ceux qu'ils représentent. La question de l'accès au pouvoir se joue autour de la notion d'élection, ce processus particulier qui a pour effet de changer l'individu en homme public. Un citoyen se trouve soudainement investi d'une charge que les autres n'ont pas. Ce n'est que parce qu'il est mandataire de la collectivité qu'il peut agir sur les autres. En accédant au pouvoir, les mandataires endossent un rôle nouveau ..."

Aujourd'hui toutes et tous vous êtes devenus, dans votre commune de BELMONT-SUR-LAUSANNE des personnages hors du commun; représentants et porte-parole d'une partie de la population si vous êtes membres du conseil communal, ou de la collectivité dans son ensemble, vous les membres de la Municipalité.

Pour les uns, cette démarche est nouvelle, pour d'autres, vous avez tout à l'heure renouvelé votre engagement et sa promesse.

J'ai la conviction que chacune et chacun d'entre vous, s'emploiera à honorer le titre de citoyenne ou de citoyen actif ou encore de magistrat, pour le plus grand bien de votre commune et de ses habitants, donc aussi de votre région, de notre canton, et de notre pays à tous, vous l'avez promis.

Dans notre district, dont les contours sont appelés à évoluer, un formidable potentiel d'énergies, de bonnes volontés, d'initiatives nous permet de rêver quelquefois et de nous réjouir à chaque fois que l'on évoque les thèmes de réflexion commune, d'échange, de partage, de collaboration, d'association voire encore de régionalisation. Certes ces notions existent déjà au sein de nos diverses communautés et elles pourraient encore se développer si nécessaire; certaines conventions devront être relues, corrigées ou adaptées à l'évolution du temps et des hommes.

La législature qui commence le 1^{er} juillet 2006, s'annonce sous de bons auspices; elle verra, je l'espère, des pistes nouvelles vers cette collaboration ou encore cette régionalisation. A propos, votre commune n'est pas en reste dans ce domaine particulier...

Vous le savez, la notion d'agglomération est aussi à l'ordre du jour parce que la problématique des villes-centre ne se pose pas seulement à l'échelon de notre canton, c'est devenu un sujet d'actualité fédérale et pour nous, plus concrètement dans le secteur de l'agglomération Lausanne-Morges.

Votre proximité d'avec la capitale vaudoise, Lausanne, vous obligera à repenser les collaborations au sein de cette grande et belle région. Nous aurons un jour à être fiers de notre lieu d'habitat, fiers des retombées offertes par la région lausannoise toute entière au travers peut-être de LAUSANNE-REGION qui doit s'affirmer comme un tout porteur d'espoir aussi, qui sait, avec de nouvelles missions et compétences, c'est mon vœu.

Je ne doute pas un instant que les excellentes relations, qui n'ont cessé de caractériser les rapports de vos autorités tant avec la préfecture que le Gouvernement vaudois, se poursuivront au cours de la nouvelle législature, et que l'ensemble des membres de nos institutions auront à cœur de trouver des solutions aux nombreux défis qui les attendent.

Malgré les phénomènes de dédoublement de la personnalité, il n'y a pas place en nous pour trois modes de réflexion différents qui seraient à la fois communal, cantonal et fédéral. Rappelons-nous que le citoyen d'une commune est aussi un citoyen du canton, il est également citoyen de son pays. Selon le principe des vases communicants, des rééquilibrages seront inévitables après concertation et négociation entre les partenaires concernés. La Réforme de la Péréquation et de la répartition des Tâches entre la Confédération et les cantons sous le vocable barbare de RPT est un formidable défi visant à un désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, les cantons entre eux et les cantons avec leurs communes. Les échéances sont connues mais les incidences financières pas encore totalement, puisque les communes et toutes celles de notre canton seront aussi inévitablement concernées.

Nous sommes un(s) et unique(s). Sur cette terre, et en démocratie particulièrement, personne, ni aucun groupe politique n'a la vérité à lui tout seul. C'est au travers des contacts, des échanges, des remises en question et des discussions que l'on se forge une opinion durable et profitable au plus grand nombre.

Arrivé au terme de cette séance d'assermentation j'aimerais citer un extrait d'une prise de position simple que je citais il y a 4 ans déjà, à laquelle j'adhère sans réserve:

" La seule compétition valable est celle sur soi-même. Notre société doit repenser sa finalité. 6000 millions d'individus ne pourront pas tous être les premiers. Pour cela, il faut réapprendre à vivre ensemble, à ne plus voir l'autre comme un concurrent ou un adversaire. Il faut repenser notre mode et notre niveau de vie. Il faut remplacer la compétition par la collaboration. Remplacer adversaire par partenaire."

En tant que représentant du Conseil d'Etat dans le district de Lausanne, je vous félicite pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir, sur la foi du serment, au sein du pouvoir délibérant ou au sein de l'exécutif de votre commune.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je rends hommage à votre civisme, attesté par votre présence active à cette séance constitutive des autorités de BELMONT-SUR-LAUSANNE dans cette commune où il règne une ambiance particulière.

Je souhaite que vos débats soient constamment animés du meilleur état d'esprit possible. Que tous les membres de votre Municipalité soient efficacement soutenus dans l'exercice de leur charge.

Je forme des vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches et, j'espère que le temps des vacances qui s'annonce vous concerne aussi. Qu'il vous permette de vivre à un rythme plus calme et de « recharger les accus » vous permettant d'être reposés et disposés à affronter les enjeux d'un futur proche avec conviction et détermination.

Je suis convaincu que vous entrerez d'un bon pied dans la nouvelle législature 2006-2011, pleine de nombreuses promesses et tout autant de satisfactions. C'est ce que je vous souhaite de tout cœur à toutes et tous, en vous remerciant de votre attention".

La parole n'étant plus demandée, M. J.-Marc MAYOR, Vice-président. clôt la séance à 20h30 en remerciant l'assemblée pour sa participation et souhaite à chacune et à chacun un bon retour dans son foyer.

Toutes les personnes présentes sont ensuite cordialement invitées à participer à l'apéritif servi en leur honneur.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Vice-président

Secrétaire

P.S. L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc